

Étude de cas réseau prioritaire – Chemin Lac de l'Île

Commentaire et suivi après le 9 décembre

Lors de l'activité du 9, il a été mentionné que les options 2 et 3 reliant respectivement Lac de l'Île au parc éolien et au Lac York ne sont pas des options intéressantes pour le transport de bois.

Puisqu'il est souhaitable de favoriser une superposition entre le volet transport de bois et le volet multiusage, et que l'option 1 permet de desservir un territoire plus grand que les deux autres, c'est cette option qui est affichée dans la présente consultation.

Cas tel que présenté le 9 décembre

Localisation : Au nord-est de Murdochville

Enjeu : Limiter la densité en optimisant la position des chemins priorisés

Contexte : Le chemin du Lac de l'Île était identifié dans le réseau précédent jusqu'au nord du lac York. D'autres usages se situent à proximité, ce qui pourrait justifier de connecter l'extrémité ouest de ce chemin au reste du réseau. 3 options se présentent alors.

1 : Identifier le chemin longeant les sentiers FQCQ vers le nord permettant de relier au réseau quelques baux de villégiature et de rejoindre la 198 au niveau de la rivière Madeleine. Cette option serait minimalement en catégorie tertiaire.

2 : Continuer vers l'ouest pour rejoindre le parc éolien lui-même connecté à la 198. Cette option ne rejoint pas d'usage recensé jusqu'à présent mais ferait surtout office de connexion.

3 : Rejoindre le lac York vers le sud en longeant le sentier fédéré FQCQ, ce qui permettrait aussi de rejoindre la 198. Cette option traverse un projet de refuge biologique et le chemin, s'il est multiusage, ne figure pas dans les bases de données mais est visible en photo aérienne. Cela ciblerait un accès pour les quelques 25 baux de villégiature situés aux abords du lac.

Question : Laquelle ou lesquelles de ces options devraient être intégrées dans le réseau prioritaire ?